

CHU de Nantes

livret d'accueil du personnel médical



CHU DE NANTES UNIVERSELLEMENT HOSPITALIER

Hôtel-Dieu | Hôpital Nord Laennec | Hôpital femme-enfant-adolescent | Hôpital Saint-Jacques
Maison Beauséjour | La Seilleraye | Hôpital Bellier | Maison Pirmil | Bâtiment Le Tourville

Bienvenue au CHU de Nantes



*Philippe Sudreau
directeur général*



*Pr Antoine Magnan
Président de la CME*

Vous venez d'intégrer le centre hospitalier universitaire de Nantes et nous sommes heureux de vous y accueillir. Vous rejoignez ainsi près de 12 500 professionnels qui assurent quotidiennement la prise en charge des patients.

Vos droits, mais aussi vos obligations, l'accès à la formation continue, à la médecine du travail, accès aux différents sites... : ce livret est destiné à vous donner toutes les informations nécessaires à votre arrivée.

Le journal interne du CHU, la lettre d'information pour les médecins, ainsi que le site intranet vous donneront également les informations sur la vie de l'établissement et ses projets. Bienvenue dans nos équipes.

Sommaire

Présentation du CHU de Nantes

- Situation géographique et GHT
- La direction du CHU
- Le CHU en quelques chiffres
- La gouvernance du CHU (instances)

Votre vie professionnelle

- Vos droits et devoirs
- Votre carrière
- Votre formation : perspectives d'évolution.
- Votre participation à la vie institutionnelle de l'établissement
- Devenir PH au CHU de Nantes et dans le GHT 44

Vous accueillir au quotidien

- Restauration
- Crèche
- Transports
- Communication

Contacts utiles

Le bureau des affaires médicales est votre interlocuteur privilégié pour toutes demandes d'informations concernant votre statut, vos droits (retraite, congés,..) et plus généralement la gestion de votre carrière au sein du CHU.

**Directrice du pôle affaires médicales,
recherche et stratégie territoriale**

Anne-Claire de REBOUL

Directeur de la stratégie territoriale

Secrétaire général du GHT 44

Directeur de la MARTAA

Guillaume CARO

**Responsable du bureau
des affaires médicales**

Isabelle BERARD

☎ 87 234

**Gestion des PH
suivi des effectifs**

Cindy DOUSSET

☎ 87122

**Référente qualité
Groupement hospitalier
de territoire**

Servane LEON

☎ 26 219

**Référente des affaires médicales
territoriales – groupement
hospitalier de Territoire**

Maud LAFDJIAN

☎ 26 219

Paie médicale – budget

Isabelle GANACHAUD

☎ 87 244

**Gestion du Projet MEDITEMPS,
congés des PH et des PHC**

Sylvia LEMIERRE

☎ 87 214

Gestion des PH - PH Contractuels

Estelle CHEVIN

☎ 87 207

**Gestion des personnels hospitalo-
universitaires/ praticiens attachés**

Aline GIRAUD

☎ 87 200

Gestion des étudiants

Sébastien ANCONETTI

Cécile GODEST

☎ 87 243

Gestion des internes

Ivanne DORE – Céline KOREN

☎ 87 241

**Gestion du développement
professionnel continu et de
la formation médicale continue**

Valérie DORON

☎ 87 222

**Gestion des assistants
spécialistes des hôpitaux**

Flavie LALYCAN

☎ 87 245

Secrétariat

Élise AUDOUIT

☎ 87 223

Le CHU de Nantes : neuf établissements

répartis autour de Nantes et de son agglomération



Hôtel-Dieu

Situé au centre de la ville, l'hôtel-Dieu regroupe 779 lits de court séjour, médicaux et chirurgicaux, le centre 15, le service des urgences et le Samu.

Le Tourville

Le bâtiment le Tourville regroupe des services spécialisés dans l'hygiène et la prévention en santé publique.



Hôpital Saint-Jacques

L'hôpital Saint-Jacques compte 780 lits et regroupe les services de rééducation fonctionnelle, de psychiatrie et de gériatrie. Le site comprend également la plateforme logistique.

Hôpital Nord Laennec

Situé au nord de la ville, sur la commune de Saint-Herblain, l'hôpital Nord Laennec compte 497 lits de court séjour, médicaux et chirurgicaux.



Hôpital mère-enfant

L'hôpital mère-enfant compte 331 lits et regroupe les services de gynécologie-obstétrique et ceux destinés aux soins de l'enfant et de l'adolescent.





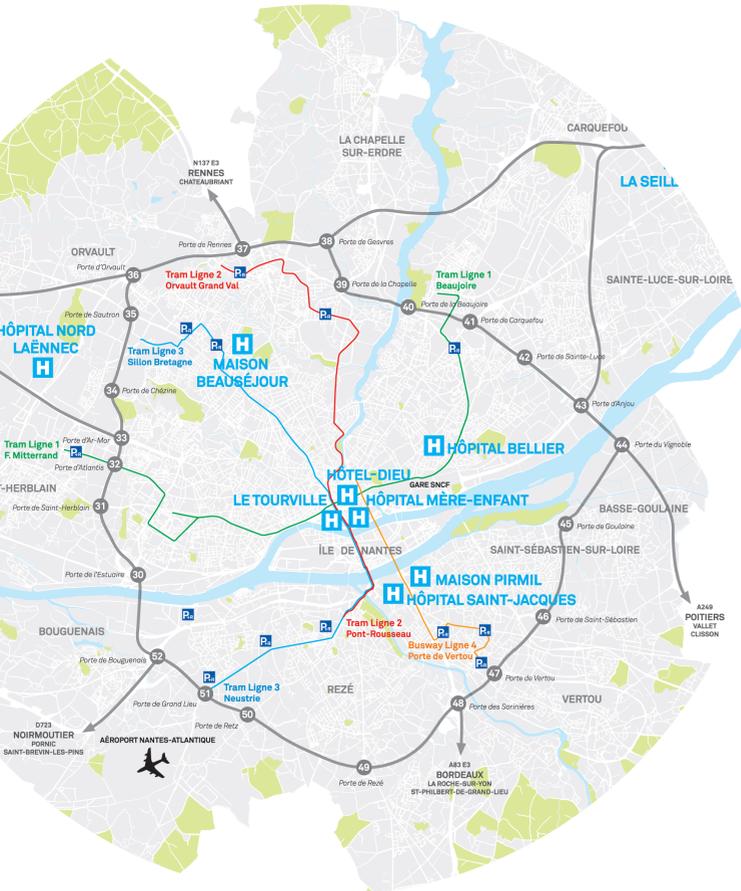
Hôpital Bellier

L'hôpital Bellier accueille 135 lits de courts séjours, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie.



Maison Beauséjour

Située au Nord-Ouest de Nantes, la maison Beauséjour compte 120 lits (Ehpad, USLD et SSR).



Maison Pirmil

Située au sein de l'hôpital Saint-Jacques, la maison Pirmil compte 184 lits de soins de longue durée et de soins de suite.



La Seilleraye

Situé sur la commune de Carquefou à l'Est de Nantes, l'hôpital de la Seilleraye, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes compte 192 lits.

Le groupement hospitalier de territoire 44 (GHT)



**GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE**
LOIRE ATLANTIQUE

Au 1^{er} juillet 2016, en application de la loi de modernisation de la santé 2016, le CHU est devenu l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du département de Loire-Atlantique, composé des 13 établissements de santé publics.

Les principales instances

La commission médicale d'établissement (CME)

Instance essentielle de la gestion interne de l'établissement, la commission médicale de l'établissement représente l'ensemble des composantes du corps médical de l'hôpital. Elle est consultée sur le projet médical de l'établissement, sur le projet d'établissement, sur le règlement intérieur, le développement professionnel continu des praticiens, les programmes d'investissement concernant les équipements médicaux. Elle contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

La commission médicale d'établissement comprend des membres délibérants et des membres consultatifs.

Membres délibérants :

La commission médicale d'établissement du CHU de Nantes comprend 62 membres, sa composition est fixée comme suit :

- tous les chefs de pôle hospitalo-universitaire avec voix délibérative
- 8 responsables de service élus par et parmi les responsables de service : 3 PU-PH ou MCU-PH et 5 PH titulaires
- 13 représentants élus des personnels enseignants et hospitaliers titulaires de l'établissement (10 PU-PH + 3 MCU-PH) dans les disciplines de médecine, chirurgie, anesthésie réanimation, biologie, pharmacie et odontologie)

- 13 représentants élus des praticiens hospitaliers titulaires de l'établissement dans les disciplines de médecine, chirurgie, anesthésie réanimation, biologie, pharmacie et odontologie
- 7 représentants élus des personnels temporaires ou non titulaires et des personnels contractuels ou exerçant à titre libéral de l'établissement : Chefs de clinique-assistant des hôpitaux/assistants hospitaliers universitaires/assistants spécialistes des hôpitaux, praticiens contractuels, praticiens attachés
- 2 représentants élus des sages-femmes
- 4 représentants des internes (médecine générale, médecine des autres spécialités,

Élections :

Les sièges sont pourvus pour chaque catégorie de représentants par la voie de l'élection au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours. Il est prévu un suppléant pour chaque siège attribué. La convocation ainsi que l'organisation des élections incombent au directeur général du CHU.

La durée du mandat des membres de la CME est fixée à 4 ans renouvelables.

La commission médicale d'établissement élit son président et ses deux vice-présidents parmi les membres titulaires de la commission médicale d'établissement.

Présidence de la CME :

Le président et les vice-présidents sont élus par l'ensemble des membres de la commission médicale d'établissement au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Le mandat du président de la CME est de 4 ans, renouvelable une seule fois.

Le directoire

Présidé par le directeur général, le directoire approuve le projet médical et prépare le projet d'établissement, notamment sur la base du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Le directoire conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Le directoire a pour mission de veiller à la cohérence des projets de pôles avec le projet médical, et avec l'ensemble du projet d'établissement.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Y siègent des élus, des représentants des usagers et des personnels.

La commission de révision des effectifs du personnel hospitalier

Elle est chargée de présenter chaque année les propositions d'évolution des effectifs et des praticiens hospitaliers, ainsi que d'auditionner les candidats à un poste de PH titulaire.

La commission relative à l'organisation de la permanence des soins

Elle est chargée de définir, avec le représentant de la direction générale, l'organisation et le fonctionnement de la permanence des soins par secteur d'activité.

La commission de la formation médicale continue et du développement professionnel continu (CFMC DPC)

Elle a pour mission d'organiser la formation continue et le développement professionnel continu des praticiens du CHU.

Le comité technique d'établissement

Instance consultative, le comité technique d'établissement associe les personnels hospitaliers à la gestion de l'établissement. Il est composé de représentants du personnel non médical relevant du statut de la fonction publique hospitalière, élus sur des listes présentées par les différentes organisations syndicales de l'établissement.

La commission des usagers

Elle a une double mission de veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Elle est également informée des événements indésirables graves survenus et des actions entreprises.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Il étudie et émet des avis concernant ces problématiques, en présence du directeur général, des représentants des personnels médicaux et non médicaux.

«Des informations complémentaires sont à votre disposition sur l'intranet dans «Institutionnel» > «4-Instances, groupes et comités»»

Quelques chiffres

→ Le CHU de Nantes c'est chaque année :

3 028 lits (2 512 lits et 516 places)
répartis sur l'ensemble des établissements

978 730 venues et actes externes
(toutes activités confondues)

4 085 naissances

43 382 séances opératoires (blocs opératoires)

17 131 forfaits techniques IRM

40 519 forfaits techniques scanners

122 568 passages aux urgences
dont 36 495 pédiatriques

520 096 appels au centre 15

4 414 interventions du Smur

755 missions Hélicimur

Ressources humaines

1 228 médecins

712 internes en médecine

1 107 étudiants en médecine

6 630 personnels paramédicaux,
sociaux et éducatifs

1 506 personnels techniques

949 personnels administratifs
(dont 448 secrétaires médicales)

492 personnels médico-techniques

Logistique

10 000 repas servis / jour

14 tonnes de linge traité / jour

(données chiffrées pour l'année 2017)

Le CHU de Nantes se situe parmi les 10 CHU "forts chercheurs" de notre pays, seul CHU de province à disposer de deux départements hospitalo-universitaires (DHU).



1^{er}
centre du
Grand Ouest

1^{er}
choix pour
les internes

4^e délégation à la recherche
clinique et à l'innovation
(DRCI) de France

7^e pour les essais
cliniques (classement
SIGREC national)

9^e pour les publications
scientifiques (classement
Sigaps national)

Vie professionnelle

Vos droits

Ils sont reconnus dans le code du travail et le statut de la fonction publique hospitalière. Ils concernent :

- La liberté d'expression
- La liberté d'opinion et la non-discrimination
- Le droit de grève et syndical
- Le droit à la sécurité au travail
- Le droit à la formation et à l'information
- Le droit à la protection (statutaire en cas de poursuite).

Vos devoirs

Vous devez avant toute chose respecter le règlement intérieur de l'établissement. Ils peuvent être listés de la sorte :

- Le secret professionnel
- Le devoir de réserve
- Le devoir d'information des patients
- Respect des règles d'accès aux dossiers patients

*Dossier patient informatisé et confidentialité et Dispositif
Sentinelle Dossier Patient : voir flyer en pièce jointe.*

Vos outils professionnels informatiques

Carte professionnelle Gaïa

Cette carte personnelle permet l'accès au restaurant du personnel, aux postes informatiques du CHU ainsi qu'aux locaux et parking munis de barrières automatiques. Pour obtenir votre carte Gaïa, vous devez vous adresser auprès du service de gestion des cartes professionnelles et mobilité.

Contact :

- Hôtel-Dieu / 1^{er} étage – aile Ouest. Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16 h sauf le vendredi de 9h à 12h30 uniquement. Tél. 02.40.08.44.09.
- Hôpital Saint-Jacques / rez-de-jardin bâtiment Louis Philippe. Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et fermé les mardi, mercredi et vendredi Tél. 02.40.84.65.16.
- Hôpital Nord Laennec / rez-de-chaussée bas, ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et fermé les mardi, mercredi et vendredi. Tél. 02.40.84.65.16.

Intranet

Il vous permet d'avoir accès à toute la communication interne de l'établissement, à votre boîte mail et aux logiciels GTMed et E-Gardes.

GTMed

Accessible via l'intranet sur n'importe quel poste informatique du CHU, il vous permet de consulter votre compte de congés (congés annuels, RTT, formation,...), de déclarer vos absences, de consulter le tableau de service, de consulter le planning de gardes et d'astreintes et de déclarer vos déplacements d'astreintes. Des informations complémentaires ainsi que des guides d'utilisation sont à votre disposition sur l'intranet (<http://gtmed/salaries>).

E-Gardes

Accessible via GTMed, cette application permet de consulter l'intégralité des listes de gardes et astreintes (sénior ou internes).

Qualité de vie au travail et prévention des risques

La politique sociale

La santé et la sécurité au travail sont au cœur de la politique RH de l'établissement. Afin d'éviter des accidents liés à votre exercice, le CHU poursuit des actions pour lutter contre les risques psycho-sociaux, les risques chimiques et ionisants... et l'amélioration de la qualité de vie au travail, via des plans d'actions ou de prévention dédiés.

📞 **Bernadette LOUÉ : 82 398**

L'entretien professionnel

Une fois par an, un échange peut être organisé avec votre responsable médical afin de faire un bilan sur l'année passée, aborder vos projets professionnels et vos souhaits de formation

La commission de vie hospitalière (CVH)

Composée de praticiens hospitaliers et représentants des étudiants et internes, la mission de la CVH est en charge de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques psycho-sociaux. Elle s'adresse à tout le personnel médical hospitalier (médecins, pharmaciens et odontologistes), internes et étudiants et dépend de la Commission médicale d'établissement.

📞 **Dr Yves Rébufat (animateur CVH) : (02 401) 65 147**

La médecine du travail

Il vous permet de bénéficier d'un suivi médical dans le but de déterminer votre aptitude au poste de travail et d'empêcher toute altération de votre santé du fait de votre travail.

📞 **Dr Stéphanie GREGOIRE (site hôpital Saint-Jacques) 46 724**

📞 **Dr Claire LONGUENESSE (site Hôtel-Dieu) 84 553**

📞 **Dr Virginie NAEL (site Hôpital Nord Laennec) 65 758**

Se former au CHU

Le CHU vous propose tout au long de votre carrière la possibilité de vous former à raison de :

- **42 jours/an** pour les PU-PH
- **15 jours/an** pour les PH à temps plein et les assistants des hôpitaux
- **6 jours/an** pour les PH à temps partiel
- **5 jours/an** pour les praticiens contractuels avec un poste de PH vacant et, à titre interne, pour les praticiens contractuels à temps plein
- **Variable** pour les praticiens attachés en fonction de l'exercice de leur fonction.

Comment faire ?

→ **La formation médicale continue** : depuis 2013, tous les professionnels de santé doivent valider leur obligation annuelle de développement professionnel continu (DPC). Cette obligation s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité des soins.

Un formulaire de demande de prise en charge FMC/DPC est disponible sur l'intranet. Il devra être signé par le chef de service et le chef de PHU qui le transmettra à la direction des affaires médicales.

Les formations proposées sont consultables sur le plan de formation disponible sur l'intranet dans «Pôles et Directions» > «DAMR».

→ **Le centre de formation permanente (CFP)**, qu'il s'agisse d'un perfectionnement, d'une perspective d'évolution ou de reconversion.

📞 **Dr Aude MOUNIER : 82 948/06.29.21.86.42**

→ **Le centre d'enseignement des soins d'urgence (Cesu)** qui organise des formations sur la prise en charge des urgences vitales, potentielles et des risques collectifs.

📞 **Dr. Céline LONGO : 82 048 (secrétariat)**

→ **Le centre de documentation du CHU**, gratuit pour le personnel.

📞 **Brigitte GIRAULT-CLAMAGIRAND : 02.40.84.68.42**

Web : <http://documentation.chu-nantes.fr>

Vos congés

Rappel : n'oubliez pas d'informer le bureau des affaires médicales en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité.

Vous trouverez toutes les informations relatives à vos congés dans le livret d'informations des congés du personnel médical, accessible sur l'intranet dans « DAMR » > « GTMED ».

Congés annuels et RTT

→ Assistants spécialistes des hôpitaux : **25 jours de CA/an et 20 jours de RTT/an** au prorata du temps travaillé.

→ PH/PHC et Praticiens attachés : **25 jours de CA/an et 20 jours de RTT/an** au prorata du temps travaillé.

→ 1/5^e des droits à CA et la totalité des RTT peuvent être cumulés sur un CET.

→ Personnels hospitalo-universitaires : **30 jours de CA/an.**

Compte épargne temps

Dans la limite de 20 jour/an (pour les Assistants, PH, PHC et PA).

Autorisation exceptionnelle d'absence

→ 5 jours ouvrables pour le mariage de l'intéressé(e).

→ 3 jours ouvrables pour chaque naissance.

→ 3 jours ouvrables en cas de décès/maladie grave du conjoint, parents ou enfants.

Congé maternité/naissance/paternité

→ Congé maternité : il dépend du nombre d'enfants dans la famille, entre 6 et 8 semaines pour le congé prénatal et 10 et 18 semaines pour le congé postnatal.

→ Congé naissance : il est fixé à 3 jours à prendre dans les 15 jours qui entourent la date de naissance.

→ Congé paternité : 11 jours consécutifs dont le premier jour doit débuter dans les 4 mois qui suivent la naissance.

Je veux devenir PH au CHU de Nantes : quels sont les pré-requis ? Qui décide ?

Prérequis

Valider le concours national de praticiens des établissements publics de santé et obtenir un avis favorable auprès de la commission de révision des effectifs du personnel hospitalier du CHU.

Modalités

1. Le concours

Deux types de concours :

- Le concours de type 1, ouvert aux titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie, ayant validé le troisième cycle d'études et pouvant justifier de deux années de fonctions effectives de médecin, de pharmacien ou d'odontologiste dans les 5 ans précédents la fin de l'année d'ouverture du concours. Ces fonctions doivent avoir été exercées à temps plein dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif. Les fonctions exercées à temps partiel sont prises en compte au prorata de leur durée.
- Les candidats qui ne satisfont pas à l'une de ces deux conditions doivent concourir en type 2.

Épreuves : le concours de type 1 comporte un entretien avec le jury et un examen sur dossier des titres, travaux et services rendus. Les candidats en type 2 doivent passer une épreuve orale supplémentaire de contrôle de connaissances professionnelles.

Durée de validité du concours : 4 ans à compter de la publication au journal officiel.

Inscriptions, auprès d'une des agences régionales de santé. Voir modalités sur le site internet du Centre National de Gestion (CNG).

Calendrier



2. L'évaluation par la commission d'évaluation et de révision

Objet et missions : la commission d'évaluation et de révision des effectifs de praticiens hospitaliers est chargée chaque année de rendre un avis auprès du directoire du CHU sur les demandes de postes de PH exprimées par les services. Dans ce cadre, elle est amenée à auditionner les candidats à un poste de PH titulaire.

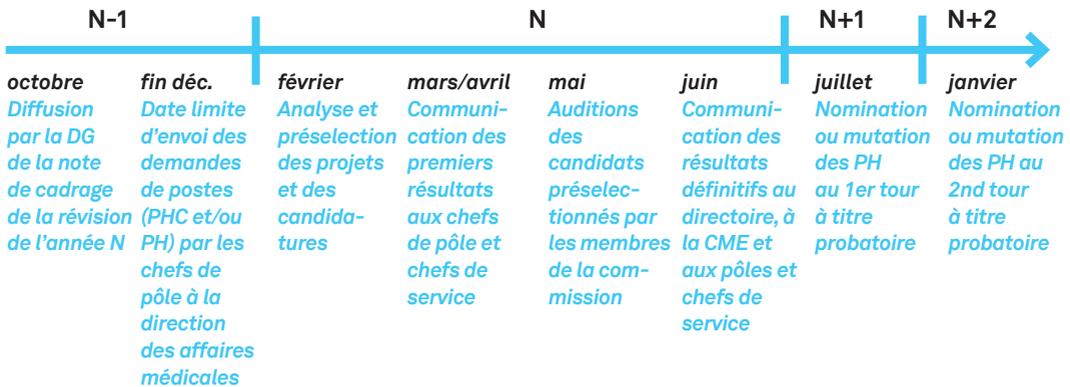
Composition :

- le directeur général,
- le président de la CME,
- le doyen de l'UFR de médecine,
- le vice-président de la CME,
- le responsable médical de la commission d'évaluation et de révision des effectifs,
- 6 PU-PH et 6 PH représentants l'ensemble des PHU,
- le directeur général adjoint,
- le directeur des affaires médicales.

Qui peut se présenter ?

- Les candidats qui terminent leur post-internat en année N et qui souhaitent un poste de praticien hospitalier contractuel (PHC).
- Les candidats actuellement PHC et qui souhaitent un poste de PH.

Modalités d'audition : présentation, par les candidats, de leur cursus et leur projet médical au sein du service dans lequel il exerce. A l'issue de chaque audition, la commission émet un avis motivé.



Période probatoire : de 12 mois, à partir de la nomination en qualité de PH, effectifs durant lesquels le praticien ne peut ni percevoir la prime spéciale d'engagement exclusif de service public, ni exercer une activité libérale. À la fin de cette période, le praticien est nommé PH à titre permanent.

Contacts :

CHU : Cindy DOUSSET
gestion des PH, suivi des effectifs
☎ 87122

CNG : Marlène TAVARES-JOVER
gestionnaire du concours au CNG
☎ 01 77 35 62 96.

L'association des PH : son rôle

- Assurer la représentativité des PH auprès de l'institution
- Informer les PH sur la vie et les projets de l'institution
- Défendre l'intérêt collectif des PH au sein du CHU de Nantes
- Accompagner/soutenir les PH dans leur vie professionnelle si nécessaire

Pour les contacter : bp-association-ph@chu-nantes.fr

Vous accueillir au quotidien

Restauration

Des restaurants collectifs pour le personnel sont disponibles dans chaque établissement. Le paiement des repas s'effectue à l'aide de votre carte professionnelle, rechargeable sur le site e-self ou aux automates de rechargement aux selfs.

Tenues professionnelles

Afin d'essayer et récupérer votre lot de blouses, vous pouvez vous rendre à la lingerie située :

Site Hôtel Dieu : ouverte entre 11h et 15h

Site Hôpital Nord Laennec : ouverte entre 10h-12h et 13h30 – 16h

Site Hôpital Saint-Jacques : ouverte entre 8h – 12h et 14h – 15h

L'établissement prend en charge l'entretien des blouses. Il faut également noter que l'accès au restaurant du personnel n'est autorisé qu'en tenue civile.

Stationnement et mobilité

Pour limiter le trafic et favoriser l'utilisation des transports publics, un plan de mobilité permet aux personnels l'utilisation des transports en communs à des conditions avantageuses.

L'abonnement TAN (mensuel ou annuel illimité) est pris en charge à 50% par le CHU en tant qu'employeur. Par ailleurs, la TAN prend en charge 20% du coût de l'abonnement, uniquement la 1^{re} année.

→ **Les abonnements de travail SNCF** (hebdomadaire, mensuel ou annuel), TER, réseau Lila (abonnement mensuel ou annuel) ou combiné SNCF/TAN sont remboursés à hauteur de 50% par le CHU, dans la limite d'un plafond réglementaire. Celui-ci varie chaque année et est indexé sur le tarif d'abonnement annuel du pass Navigo.

→ **Les parkings pour votre voiture** : la demande d'accès aux parkings se fait auprès du GAP en renseignant un formulaire accessible via l'intranet > « espace agent » > « GAP » > « demandes d'accès parkings et locaux ». Les demandes seront étudiées en fonction de chaque situation personnelle. Pensez également aux abonnements NGE via le site internet www.parkings-nantes.fr.

→ Les **parkings à vélos**. Cinq parkings sécurisés (Hôtel-Dieu, maternité, Ile de Nantes, Le Tourville, hôpital Nord Laennec) sont à votre disposition.

→ Le **co-voiturage**. Un site, mis en place par Nantes Métropole, est accessible par l'intranet du CHU. Par ailleurs, afin de faciliter le co-voiturage, le CHU propose un accès parking en centre-ville (parking Deurbroucq) aux professionnels s'organisant pour co-voiturer. La demande d'accès parking est à formuler auprès du GAP.

Les services à votre disposition

Happytal : la pause bien-être à l'hôpital !

Afin de faciliter votre quotidien, le CHU de Nantes a mis en place un service de conciergerie, développé par la société Happytal, aussi bien pour les patients et leurs proches que pour le personnel.

Plusieurs services sont proposés, notamment pressing, cordonnerie, garde d'enfants, lavage de véhicule, garde d'animaux, livraison de repas...Les comptoirs sont ouverts entre 9 h et 18 h du lundi au vendredi à l'Hôtel-Dieu, l'hôpital femme-enfant-adolescent, à l'hôpital Nord Laennec, bâtiment de médecine physique et réadaptation et hôpital Bellier.

Les services sont également accessibles par téléphone au 02 85 52 69 10, via l'intranet (espace agent) et par internet (happytal.com).

Crèches du CHU

Afin de faciliter la conciliation des vies professionnelle et familiale de ses agents, le CHU propose un service d'accueil de la petite enfance comprenant deux crèches collectives et un accueil familial

Les petits martiens 7h30-19h30

Les petits pirates 6h-21h30

Accueil familial (7h30 à 19h30)

Contact : 02 40 08 71 07.

S'informer sur la vie de l'hôpital

Le site intranet

Le site intranet est accessible, sans mot de passe, à partir de tous les postes informatiques installés au CHU. Sur ce portail vous trouverez l'annuaire téléphonique interne, de l'information institutionnelle et spécifique aux pôles, les bonnes pratiques métier, les notes d'information, le règlement intérieur, ainsi que toute l'actualité en bref sur la page d'accueil.

Le journal du CHU et la lettre d'info

Le journal du CHU est diffusé de manière nominative à chaque agent, avec trois parutions par an. Il vous renseigne sur les projets institutionnels, les innovations, l'actualité et les principaux événements. La lettre d'information mensuelle, jointe aux bulletins de salaire des agents, vous informe régulièrement et de manière exhaustive de l'actualité du CHU.



Le site internet : www.chu-nantes.fr

Une mine d'informations sur l'établissement, son fonctionnement, ses services... Avec 5,8 millions de pages consultées en 2017, le site Internet du CHU de Nantes constitue la porte d'entrée pour les usagers vers notre établissement.

→ *N'hésitez pas à remplir votre fiche annuaire ou la mettre à jour pour une visibilité sur le site Internet. Ainsi, les 4000 professionnels de santé extérieurs au CHU et inscrits sur cet espace pourront consulter les informations «liste rouge» que vous souhaitez communiquer et les patients auront des détails sur vos consultations, spécialités, secrétariat...*

Les réseaux sociaux

Le CHU de Nantes est présent sur les réseaux sociaux afin d'informer et de promouvoir de manière très large et aussi ciblée ses actualités. Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube sont autant d'outils pour mettre en valeur nos innovations, des conseils santé, nos activités culturelles, nos conférences... Ces pages sont publiques. Vous pouvez les consulter et vous y abonner.